

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 19342 Numéro SIREN : 488 403 916 Nom ou dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt 15040



20230150402022

DATE DEPOT : 11/04/2023

N° DE DEPOT : 15040

N° GESTION : 2009B19342

N° SIREN : 488403916

DENOMINATION : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

ADRESSE : 11 avenue Myron Herrick 75008 Paris

MILLESIME : 2022

COMPAGNIE FRANCAISE D AUDIT - CFA

Société par actions simplifiée

au capital de 65 000 euros

Siège social : 11 avenue Myron Herrick, 75008 PARIS

488 403 916 RCS PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

14 AVR. 2023

Sous le N° : 15040

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 mars 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 94 750,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	94 750,45 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	75 769,24 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	170 519,69 euros
A titre de dividendes	84 500,00 euros
Soit 13 euros par action	
Le solde	86 019,69 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 86 019,69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 84 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/9/2019 :

39 000 euros, soit 6 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 39 000 euros

Exercice clos le 30/9/2020 :

58 500 euros, soit 9 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 39 000 euros

he

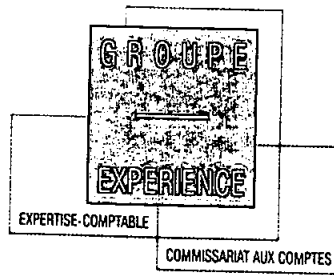
Exercice clos le 30 septembre 2021 :
58 500,00 euros, soit 9,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 58 500,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
François-Xavier POUSSIERE





Certifié conforme à l'original
W. Ormès

SAS COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

11 avenue Myron Herrick

75008 PARIS

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	11 769	11 362	406	853
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
Comptes de Régularisation	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	11 769	11 362	406	853
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes de Régularisation	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	322 958	1 500	321 458	225 893
	Autres créances	18 484		18 484	24 153
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	181 881		181 881	187 224
	Charges constatées d'avance (3)	4 128		4 128	4 399
	Total III	527 450	1 500	525 950	441 670
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	539 219	12 862	526 357	442 523

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 65 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	65 000	65 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	6 500	6 500
	Report à nouveau	75 769	72 802
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	94 750	61 467
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	242 020	205 769
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	50 551 43	55 000 60 12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	92 314 131 228	94 086 87 471
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 200	124
	Total IV	284 337	236 754
	Ecarts de conversion passif (V)		
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	526 357	442 523
(1) Dont à moins d'un an		247 426	181 754

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	640 326	2 200	642 526	566 626		75 900	13.40
Chiffre d'affaires NET	640 326	2 200	642 526	566 626		75 900	13.40
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			14 667	12 667		2 000	15.79
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			57	44		13	28.19
Autres produits			86	9		77	837.49
Total des Produits d'exploitation (I)			657 336	579 346		77 989	13.46
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			216 105	212 259		3 846	1.81
Impôts, taxes et versements assimilés			1 469	5 654		4 185	74.02
Salaires et traitements			231 161	198 874		32 288	16.24
Charges sociales			84 115	82 371		1 744	2.12
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			447	1 451		1 004	69.20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			500			500	
Dotations aux provisions							
Autres charges			11	3		8	323.94
Total des Charges d'exploitation (II)			533 808	500 612		33 196	6.63
I - Résultat d'exploitation (I-II)			123 528	78 735		44 793	56.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022	Exercice N-1 30/09/2021	Ecart N / N-1 °	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	579	246	333	135.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	579	246	333	135.16
2. Résultat financier (V-VI)	579	246	333	135.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	122 948	78 488	44 460	56.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	28 198	17 021	11 177	65.67
Total des produits (I+III+V+VII)	657 336	579 346	77 989	13.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	562 585	517 879	44 706	8.63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	94 750	61 467	33 283	54.15

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 526 356.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 642 526.34 Euros et dégageant un bénéfice de 94 750.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 299		
TOTAL	19 299		
TOTAL GENERAL	19 299		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 530	11 769	11 769
TOTAL		7 530	11 769	11 769
TOTAL GENERAL		7 530	11 769	11 769

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 446	447	7 530	11 362
TOTAL	18 446	447	7 530	11 362
TOTAL GENERAL	18 446	447	7 530	11 362

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	447				
TOTAL	447				
TOTAL GENERAL	447				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	600	600	
Autres créances clients	322 358	322 358	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57	57	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 050	17 050	
Divers état et autres collectivités publiques	667	667	
Groupe et associés	711	711	
Charges constatées d'avance	4 128	4 128	
TOTAL	345 570	345 570	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	94	94		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	50 500	13 590	36 910	
Fournisseurs et comptes rattachés	92 314	92 314		
Personnel et comptes rattachés	28 554	28 554		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 947	23 947		
Impôts sur les bénéfices	11 781	11 781		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 712	64 712		
Autres impôts taxes et assimilés	2 235	2 235		
Autres dettes	10 200	10 200		
TOTAL	284 337	247 426	36 910	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 500			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	45 101
Autres créances	723
Total	45 824

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 754
Dettes fiscales et sociales	37 873
Total	125 721

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 128
Total	4 128

PICHON

Paris, le 05/06/2023
certifié conforme à l'original
A. Gammien

C.F.A.

COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Société par actions simplifiée

Capital social : 65.000 euros

Siège social : 11, Avenue Myron Herrick

75008 PARIS

RCS 488 403 916 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 30 septembre 2022

ROLAND MICHEL PICHON

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DE L'INSTITUT

DE DROIT

DES AFFAIRES

156, RUE SAINT MARTIN

75003 PARIS

TÉL 06 07 52 25 63

rp@pichon.org

COMPETENCE

SAS AU CAPITAL DE 20 000 €

RCS PARIS 822 831 046

Inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

SIRET N° 822 831 046 00013

APE 6920 Z

N° TVA FR 96 822 831 046

PICHON

C.F.A.

COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Société par actions simplifiée

Capital social : 65.000 euros

Siège social : 11, Avenue Myron Herrick

75008 PARIS

RCS 488 403 916 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 30 septembre 2022**

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 31 mars 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels la société C.F.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

ROLAND MICHEL PICHON

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DE L'INSTITUT

DE DROIT

DES AFFAIRES

156, RUE SAINT MARTIN

75003 PARIS

TÉL 06 07 52 25 63

rp@pichon.org

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

COMPETENCE

SAS AU CAPITAL DE 20 000 €

RCS PARIS 822 831 046

Inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

SIRET N° 822 831 046 00013

APE 6920 Z

N° TVA FR 96 822 831 046

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer



les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

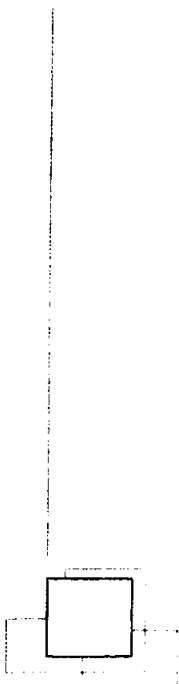
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 16 janvier 2023



Roland Michel PICHON
SAS COMPETENCE
*Société de Commissaires aux Comptes
inscrite à la CRCC de Paris*



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

